



REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES



MINISTERE DES FINANCES

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

NOTE D'INFORMATION

**OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION
ETAT DU NIGER 5,5% 2015-2018**

juillet 2015

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE L'OPERATION	4
1.1.Contexte de l'émission.....	4
1.2.Objectif de l'émission	4
1.3.Caractéristiques de l'émission	4
1.4.Avantages accordés aux titres	5
1.5.Tableau d'amortissement	6
2-PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	7
2.1.Organisation administrative de la DGTCP.....	7
2.2.Missions de la DGTCP	7
3-ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	9
3.1.Evolution récente de l'économie nigérienne.....	9
3.2.Perspectives pour l'année 2015.....	10
ANNEXES.....	12
TABLEAU RESUME DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT EN 2015	13
MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES	19
ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION	21
ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO.....	22

1- PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Contexte de l'émission

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Niger a recours au marché financier régional comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor National du Niger a réalisé, avec succès, vingt deux (23) émissions de bons du Trésor et six (6) emprunts obligataires. Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor National et de l'animation permanente du marché monétaire de l'Union, l'Etat du Niger, conformément à son programme d'émissions, prévoit de mobiliser 115 milliards de FCFA d'obligations du Trésor en 2015. Ce montant est décliné en quatre émissions, dont trois (3) émissions assimilables et à remboursement par amortissements annuels constants pour un montant de 90 milliards de FCFA et un emprunt à remboursement in fine d'un montant de 25 milliards de FCFA.

Par arrêté n°261/MF/DGT/CP du 16 juillet 2015, le Ministre des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) à effectuer la troisième émission pour un montant de vingt-cinq milliards (25.000.000.000) de FCFA, conformément au programme d'émissions de titres publics de l'Etat du Niger au titre de l'année 2015.

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cette note a pour objet de présenter les caractéristiques du troisième emprunt obligataire par adjudication au titre de l'année 2015, ainsi que l'évolution récente de l'environnement socio-économique du Niger.

1.2. Objectif de l'émission

Le présent emprunt obligataire du Trésor a pour objectif de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer le financement d'infrastructures sociales dans les secteurs prioritaires.

1.3. Caractéristiques de l'émission

Désignation	: Obligations du Trésor par Adjudication 5,50% 2015-2018
Émetteur	: L'État du Niger à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Montant de l'émission	: 25 milliards de FCFA
Valeur nominale unitaire	: 10.000 FCFA

Maturité	: 3 ans
Date de clôture des souscriptions	: 28 juillet 2015 à 10 h 30 mn TU
Date de valeur des obligations	: 29 juillet 2015
Echéance finale	: 29 juillet 2018
Prix d'émission	: Prix multiples
Taux d'intérêt	: Les obligations porteront intérêt à un taux de 5,5% l'an dès la première année
Souscription minimum	: 100 titres soit un million (1.000.000) de FCFA
Souscription maximum	: Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant de l'adjudication, soit 15 milliards de FCFA
Forme des titres	: Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la BCEAO
Remboursement du capital	: In fine, avec la possibilité de rachat anticipé de tout ou partie des titres par le Trésor
Placement	: La souscription primaire des obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

1.4. Avantages accordés aux titres

Liquidité : Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

Fiscalité : les obligations sont défiscalisées dans tous les États membres de l'UEMOA. En d'autres termes, les intérêts perçus sur ces obligations du Trésor sont exonérés de tous impôts et taxes ;

Garantie : le remboursement est garanti par l'État du Niger ;

Pondération dans les risques bancaires : les obligations sont admissibles au refinancement de la BCEAO. Elles sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;

Diversification du patrimoine : les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

1.5. Tableau d'amortissement

Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

Période	Intérêts (FCFA)	Amortissement du capital (FCFA)	Montant échéance (FCFA)	Capital restant dû (FCFA)
29-juil-16	1 375 000 000	-	1 375 000 000	25 000 000 000
29-juil-17	1 375 000 000	-	1 375 000 000	25 000 000 000
29-juil-18	1 375 000 000	25 000 000 000	26 375 000 000	0
Total	4 125 000 000	25 000 000 000	29 125 000 000	

2- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), qui relève du Ministère des Finances, est une administration financière publique régie par l'ordonnance n° 2010-15 du 15 avril 2010 portant création, organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

2.1. Organisation administrative de la DGTCP

Les services du Trésor National comprennent sur le plan territorial, une trésorerie générale, huit (8) trésoreries régionales et trente cinq (35) trésoreries départementales (TD), en raison d'une TD par département et la Perception Spéciale de Paris. Ils comportent, en outre, des trésoreries spéciales instituées pour l'encaissement des recettes publiques directement perçues par des régies financières.

L'ordonnance susmentionnée prévoit, en ses articles 6, 12 et 18, l'organisation suivante de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :

- la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux ;
- la Direction des Études et de la Réglementation Comptable et Financière ;
- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) ;
- la Paierie Générale du Trésor (PGT) ;
- la Recette Générale du Trésor (RGT) ;
- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésoreries Départementales (TD) ;
- les Postes Comptables Spécialisés ;
- les Perceptions ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- le Service Informatique ;
- le Service de la Documentation et de la Communication ;
- le Service du Contentieux.

2.2. Missions de la DGTCP

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique concourt à assurer l'exécution en recettes et en dépenses du Budget Général de l'État, des Collectivités Territoriales et des Établissements publics à caractère administratif.

Dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable, elle est particulièrement chargée de :

- la tenue de la comptabilité de l'État et de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales et des organismes publics rattachés à l'État et aux collectivités ;

- le suivi et le contrôle de l'exécution des opérations de trésorerie de l'État ainsi que de la réalisation des opérations de collecte de l'épargne au profit de l'État et des autres organismes publics ;
- la centralisation des opérations budgétaires et de trésorerie effectuées par le réseau des comptables publics et de la production périodique des états de synthèses des opérations comptables ;
- la gestion des titres et valeurs appartenant à l'État ou acquis pour le compte des collectivités territoriales ;
- la gestion de la dette publique, en liaison avec la Direction Générale du Budget ;
- le contrôle des comptables publics, y compris ceux des administrations financières et des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Dans le domaine de la réglementation comptable, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- l'élaboration des règlements de comptabilité publique ainsi que des normes et règles comptables à appliquer par les organismes publics ;
- le contrôle de l'application des normes et procédures comptables ;
- la gestion du contentieux de l'État et l'exécution des décisions de justice pour ou contre l'État en relation avec les organes judiciaires de l'État.
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique participe également à :
- la définition de la politique monétaire et budgétaire du Gouvernement ;
- la préparation des lois de finances et de tous les projets de textes du Gouvernement à caractère économique ou financier ou ayant une incidence économique ou financière ;
- l'élaboration et la définition des procédures d'exécution des recettes et des dépenses.

3- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1. Evolution récente de l'économie nigérienne

L'environnement macroéconomique national, au cours de l'année 2014, s'est senti de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015), de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) et du Programme Economique Financier (PEF 2012-2014) ainsi que la gestion du contexte sécuritaire régional. Il est également marqué par la signature en mai 2014 d'un accord entre le Niger et la société AREVA, et le lancement du projet de construction par le Groupe français BOLLORÉ de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'investissements publics dans les infrastructures socioéconomiques (routes, classes, hôpitaux, échangeurs, centrale thermique de Gorou Banda, etc.).

3.1.1. Croissance économique et inflation

Le rythme de l'activité économique s'est renforcé en 2014, avec un **taux de croissance économique** de 6,9% après une hausse de 4,6% en 2013 et 11,9 % en 2012. Cette bonne orientation de l'activité économique est due essentiellement à la bonne performance du secteur primaire et, dans une moindre mesure, au bon comportement du secteur tertiaire. En moyenne annuelle, sur la période 2012-2014, le taux de croissance économique s'est situé à 7,8%, niveau supérieur à celui de la croissance démographique (3,9%) et au minimum requis (7%) pour lutter efficacement contre la pauvreté.

L'examen détaillé des composantes du PIB permet de situer les principales évolutions suivantes pour l'année 2014 :

Le secteur primaire a enregistré un taux de 9,0% en 2014 en se situant à 42,3% du PIB, contre une baisse de 0,8% en 2013 et une hausse de 14,9% en 2012, soit une croissance de 7,7% en moyenne annuelle sur la période 2012-2014. Cette performance du secteur primaire est imputable à la production agricole qui s'est accrue de 11,9% après une baisse de 3,0% en 2013. La hausse a été particulièrement impulsée par les cultures irriguées qui ont augmenté de 17,7% en 2014, contre une hausse de 7,3% en 2013. La croissance des cultures hivernales a été modeste en 2014 avec un taux de 4,8% contre 25,8% en 2013.

Le secteur secondaire s'est établi à 15,7% du PIB en 2014, après 16,8% en 2013, à la faveur de la production pétrolière, alors que, au cours de ces dernières années, son poids tournait autour de 12% du PIB. En 2014, ce secteur a enregistré une baisse de 0,3% contre 11,8% en 2013 et 47,4% en 2012, en rapport avec les baisses de la production minière (-1,7%), de la production du pétrole brut (-3,7%) et de celle de la raffinerie (-8,7%). Outre la baisse en volume de la production de l'uranium, on note également une forte réduction de son prix au kg, qui passe de 73.000 FCFA en 2013 à 56.592 FCFA en 2014. Il convient de noter que ces baisses des branches extraction et fabrication ont été atténuées par les hausses des valeurs ajoutées des branches énergie (6,0%) et construction (5,4%).

Le secteur tertiaire, avec 34,9% du PIB, a poursuivi sa progression avec un taux de 6,9% en 2014 contre 5,7% en 2013 et 4,2% en 2012. Cette évolution est imputable à la bonne tenue des activités de communication (6,8%) et des activités d'administration publique (14,0%).

Au total, en 2014, les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et des impôts et taxes nets sur les produits s'établissent respectivement à 3,7 points de pourcentage, à 0,0 point, à 2,4 points et à 0,8 point.

En matière **d'inflation**, le niveau général des prix à la consommation en 2014 est en baisse de 0,9% en moyenne annuelle, après une hausse de 2,3% en 2013 et 0,5% en 2012. Ce taux se situe en dessous de la norme communautaire fixée à 3% maximum par l'UEMOA dans le cadre du suivi des critères de convergence. En glissement annuel, on note également une baisse de 0,6% en 2014 contre une hausse de 1,1% en 2013 et 0,7% en 2012. Cette baisse du niveau général des prix est imputable au repli des prix des produits composant principalement les fonctions : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,4%), « articles d'habillement et chaussures » (-0,1%), et « communications » (-17,9%). Cette baisse du niveau général des prix a été atténuée par la hausse des prix des produits composant notamment les fonctions : « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,6%), et « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (1,2%). Les mesures prises par le Gouvernement pour atténuer la hausse des prix de certains produits de consommation courante (vente des céréales à prix modéré, distribution gratuite des vivres, stabilisation des prix des hydrocarbures à la pompe, etc.) ont contribué à maintenir le niveau actuel des prix.

Le déflateur implicite du PIB qui en résulte s'est établi à 136,2 en 2014 contre 136,8 en 2013, soit une variation de -0,5%.

3.1.2. Finances publiques et dette publique

En 2014, la situation des **finances publiques** est caractérisée par une aggravation des principaux déficits budgétaires, expliquée par une hausse des dépenses plus importante que celle des recettes.

Les recettes totales ont enregistré une hausse de 13,7%, pour représenter 17,7% du PIB contre 16,6% en 2013 et 15,2% en 2012. Cette amélioration des recettes est liée à la hausse des recettes fiscales et non fiscales.

Les recettes fiscales ont progressé de 10,4% en 2014 contre 15,0% en 2013 et 21,7% en 2012. Les taux de pression fiscale se sont établis respectivement à 13,9%, 14,9% et 15,5%. Cette consolidation des recettes fiscales provient essentiellement des recettes de la fiscalité intérieure (12,3%), les recettes de la fiscalité de porte n'ayant augmenté que de 4,9%. L'accroissement des recettes fiscales s'explique par les mesures prises par les services des impôts visant la simplification du système des impôts sur le revenu, une taxation plus efficace et plus appropriée pour les petites entreprises et un contrôle strict des exonérations. Nonobstant la hausse des exonérations, la faible performance des recettes douanières serait imputable à un amenuisement des importations des produits pétroliers dont le relai est résolument pris par la production nationale, à une baisse de la contribution du droit de douane et de la TVA du fait de la part de plus en plus

importante que prennent les importations communautaires bénéficiant des régimes privilégiés par rapport aux importations des produits d'origine tierce soumis aux droits de porte.

Les recettes non fiscales ont progressé de 114,2% pour représenter 1,6% du PIB, après une baisse de 10,9% en 2013, en liaison essentiellement avec les dividendes des sociétés minières et pétrolières et aux licences de la téléphonie mobile.

Les dépenses totales et prêts nets ont progressé de 12,4% pour représenter 28,7% du PIB contre 28,9% en 2013, portés à la fois par les dépenses courantes et les dépenses en capital. L'accroissement des **dépenses courantes** de 13,5% provient principalement de la hausse de la masse salariale de 13,1% en rapport avec la poursuite des recrutements à la Fonction Publique. Les **dépenses en capital** se sont confortées de 11,2% en 2014 contre 31,6% en 2013 et 62,4% en 2012. Cette évolution résulte d'une progression des dépenses en capital financées sur ressources propres de 66,4% et d'une baisse des dépenses en capital financées sur ressources extérieures de 21,9%. Ces dépenses ont été, pour une large part, orientées vers les secteurs sociaux et les infrastructures économiques.

Au total, **le déficit global hors dons** et le déficit global transferts officiels compris se sont aggravés pour représenter respectivement -11,0% et -5,6% du PIB. Ces ratios étaient en 2013 de -10,6% et -2,6% après -7,4% et -1,2% en 2012. D'une manière générale, les dernières années affichent une tendance générale où les recettes budgétaires se sont accrues moins rapidement que les dépenses budgétaires, se traduisant par un solde global hors dons en détérioration rapide, malgré l'apport des ressources pétrolières. Le solde primaire hors ressources minières est ainsi passé de -12,9% du PIB en 2012 à -15,4% en 2014.

En ce qui concerne **la dette publique**, son encours s'est établi à 934,8 milliards de FCFA en fin de période de 2014, soit 24,4% du PIB contre 841,5 milliards en 2013, soit 23,8% du PIB.

3.1.3. Échanges extérieurs

Les dernières prévisions des échanges extérieurs pour l'année 2014 tablent sur un excédent du solde global, résultant de celui des opérations financières, qui va plus que couvrir le gap des transactions courantes et de capital.

Le déficit du compte courant se creuserait de 190,5 milliards, ou 33,5%, pour s'établir à 759,7 milliards en 2014. Cette évolution reflète la détérioration des balances des biens, des services et des revenus primaires, malgré l'amélioration du solde des revenus secondaires.

Le déficit de la balance commerciale s'accroîtrait de 147,2 milliards, en passant de 212,5 milliards en 2013 à 359,7 milliards en 2014. Le solde commercial subirait l'influence d'un accroissement des importations (+113,3 milliards) conjugué à un repli des exportations (-33,9 milliards). En effet, les importations augmenteraient de 11,3%, tirées principalement par les achats de biens d'équipement avec une facture de 409,6 milliards. Cette situation est en liaison avec la poursuite des grands travaux dans les domaines routier, énergétique, ferroviaire et des BTP. Parallèlement, les expéditions

d'uranium connaîtraient une diminution de 25,2%, sous l'effet conjugué de la baisse des volumes et du prix conventionné du Kg d'uranium qui passe de 70.000 FCFA à 59.000 FCFA. Toutefois, les exportations des produits pétroliers raffinés progresseraient de 12,4% avec l'utilisation de la pleine capacité de la SORAZ.

Le solde des services s'aggraverait, quant à lui, de 12,7% pour se situer à -462,8 milliards en 2014 contre -410,6 milliards en 2013, avec le poids du fret ainsi que les règlements des prestations de services sur les sites miniers et pétroliers et des frais d'études de nombreux projets d'investissement.

La balance négative des revenus primaires se creuserait de 31,3 milliards en 2014, en lien avec les rapatriements des salaires des travailleurs expatriés, notamment chinois, et des dividendes sur les bénéfices des sociétés minières, pétrolières et de télécommunications. Quant au solde excédentaire des revenus secondaires, il s'améliorerait de 40,2 milliards par rapport à 2013, dont une hausse de 36,9 milliards au titre de l'aide budgétaire.

En proportion du PIB, le gap des transactions courantes, hors dons, s'aggraverait de 5,0 points de pourcentage en variation annuelle pour ressortir à 22,0% en 2014.

Par ailleurs, l'excédent du compte du capital connaîtrait en 2014 un repli, provenant d'une baisse des dons projets par rapport à l'année précédente. De l'accentuation du déficit courant et de la faible performance des opérations de capital, il en résulterait un déficit des transactions courantes et de capital de 591,7 milliards, soit une dégradation de 306,3 milliards en un an d'écart.

Ce déficit courant et de capital serait plus que couvert par une balance des opérations financières excédentaire. En effet, la balance des opérations financières s'accroîtrait principalement avec la vigueur des investissements directs étrangers de 150,9 milliards, résultant pour l'essentiel des dépenses de forages sur le site d'AGADEM ainsi que des investissements des sociétés d'exploitation et d'exploration minières. Les investissements de portefeuille connaîtraient une amélioration de 92,3 milliards, en ligne avec les émissions des bons et obligations du Trésor par l'Etat du Niger.

3.1.4. Situation monétaire

Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 182,2 milliards en variation annuelle pour se situer à 716,0 milliards à fin décembre 2014. Cette expansion provient à la fois de celle des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'Émission de 111,0 milliards et de la position extérieure nette des banques de 71,2 milliards.

L'évolution de la position extérieure dépeint principalement l'amélioration du niveau des rapatriements des recettes d'exportation minières et pétrolières, la mobilisation d'appuis financiers extérieurs ainsi que les souscriptions nettes aux titres émis par les autres États de l'Union et la reprise enregistrée au niveau des appels de fonds des entreprises minières. Cette performance des flux entrants contraste avec les besoins pour la couverture des règlements des importations de biens et services, du service de la dette et de la récupération des coûts pétroliers.

A fin décembre 2014, l'encours des crédits intérieurs s'est accru de 65,2 milliards, ou 15,1% en variation relative, par rapport au mois de décembre 2013, pour ressortir à 498,5 milliards. Cette évolution résulte d'une consolidation des crédits à l'économie de 53,9 milliards soit 10,4%, conjuguée à une détérioration de la Position Nette du Gouvernement (PNG) de 11,4 milliards.

Le stock du financement à l'économie s'est ressenti de la hausse des crédits à court, moyen et long termes. La consolidation des avances s'explique essentiellement par les nouvelles mises en place reçues par des entreprises minières, commerciales et de distribution pétrolière ainsi que des sociétés de télécommunications. En revanche, la dégradation de la PNG dénote d'une hausse des dettes, alimentée par les interventions sur le marché financier, plus importante que celle des avoirs.

En ligne avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 228,5 milliards par rapport au mois de décembre 2013, ou 25,9% en valeur relative, pour s'établir à 1.110,9 milliards à fin décembre 2014. Cette situation est consécutive à la hausse conjuguée de la circulation fiduciaire de 104,5 milliards, soit 26,2%, et des dépôts en banque de 125,4 milliards, soit 25,9%.

La progression de la circulation fiduciaire dénote principalement des versements des revenus en cash à certains agents de l'État (Appelés du Service Civique National et agents contractuels), aux employés des sociétés pétrolières installées dans des zones faiblement bancarisées et aux ouvriers sur les nombreux chantiers en cours d'exécution à travers le pays. L'évolution des avoirs en banque retrace les mouvements haussiers des dépôts des agents économiques non financiers. Quant aux dépôts en banques, ils relatent le dynamisme des placements effectués par l'État et organismes assimilés, les assurances et caisses de retraite, les entreprises individuelles et les sociétés d'État et EPIC.

3.2. Perspectives pour l'année 2015

La politique économique du Gouvernement pour l'année 2015 vise à assurer la stabilité macroéconomique et à consolider une dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois. Cette politique s'appuie sur une mise en cohérence des allocations budgétaires avec les objectifs du Plan de Développement Économique et Social 2012-2015 mis en œuvre par les autorités, lui-même bâti sur le Programme de Renaissance et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

Les prévisions macroéconomiques pour l'année 2015 reposent sur les hypothèses de politique économique suivantes :

- la poursuite de la consolidation de la paix et du climat sécuritaire ;
- la poursuite du programme économique et financier et la mise en œuvre des réformes des finances publiques et du secteur financier visant la consolidation du cadre macroéconomique ;
- l'exécution normale du PDES à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative 3N et notamment celle des grands chantiers tels que le projet de la boucle ferroviaire, la cimenterie de Kao, le barrage de Kandadji, la construction d'abattoirs modernes, la centrale électrique et thermique de Gorou Banda et l'exploitation du

gisement de charbon de Salkadamna ainsi que la réalisation d'importantes infrastructures routières et celles prévues dans les secteurs sociaux ;

- l'accélération du renforcement des capacités de l'administration pour une meilleure mise en œuvre des stratégies et politiques ;
- la mobilisation accrue des ressources externes ;
- le renforcement des ressources internes.

Par ailleurs, le Gouvernement table sur l'hypothèse d'une pluviométrie satisfaisante et également bien répartie dans l'espace pour l'année 2015, qui serait donc favorable à une bonne campagne agricole et pastorale.

Les principales orientations du cadre macro-économique de la loi de finances 2015 sont :

- améliorer, de manière sensible, le niveau de vie de la population à travers une hausse du revenu par habitant ;
- assurer la sécurité alimentaire et celle des personnes et des biens tant à l'intérieur du pays qu'aux frontières ;
- maîtriser la progression du niveau général des prix en deçà de la norme communautaire de 3%, en favorisant un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante et en veillant également à la constitution régulière du stock de sécurité alimentaire et au développement des banques céréalières ;
- corriger progressivement le déséquilibre budgétaire par des mesures visant à optimiser les recettes fiscales et à maîtriser l'accroissement des dépenses courantes. Dans ce cadre, les réformes déjà entamées seront poursuivies en vue de mobiliser davantage de ressources internes et externes. Dans le même temps, le Gouvernement poursuivra sa politique visant à préserver la viabilité de la dette publique ;
- réduire progressivement le stock d'arriérés de paiement intérieurs tout en évitant l'accumulation de nouveaux arriérés ;
- réduire progressivement le déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons qui bénéficie désormais de la hausse des exportations pétrolières et minières et de la baisse des importations de produits pétroliers. L'exportation sera poursuivie.

A cet égard, les perspectives économiques et financières du Niger pour 2015 tablent sur une poursuite de la mise en œuvre des programmes et stratégies sectorielles de développement et la gestion du contexte sécuritaire, conjuguées à un renforcement de la production pétrolière. Le rythme de l'activité se consoliderait avec un taux de croissance de 6,0%, en ligne avec le bon allant de la production agricole et minière et l'accroissement de la cadence de l'extraction pétrolière et des autres branches secondaires ainsi que le dynamisme du secteur tertiaire. Les pressions inflationnistes seraient légèrement accrues tout en restant en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au niveau des finances publiques, en ligne avec l'intensification de la mise en œuvre du PDES (2012-2015), il est attendu en 2015 une détérioration du déficit budgétaire, base engagements et dons compris, qui ressortirait à 7,8% du PIB en 2015.

Les paiements extérieurs se traduiraient par une dégradation du solde global sur la période 2015, en ligne avec le déficit courant et le ralentissement des IDE.

La situation monétaire se caractériserait par une poursuite du financement de l'économie, avec une augmentation des crédits au secteur privé, la position nette du Gouvernement se dégraderait, notamment en ligne avec l'accroissement du niveau des interventions sur le marché financier régional, et la liquidité globale poursuivrait également son expansion.

ANNEXES

TABLEAU RESUME DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT EN 2015

Recettes totales	789,0
Recettes fiscales	744,5
Recettes non fiscales	39,9
Recettes bud. ann + c.s	4,6
Dépenses totales et prêts nets	1351,8
Dépenses totales courantes	615,6
Dépenses courantes budgétaires	601,0
Traitements et salaires	221,6
Matériels et fournitures	135,5
Subventions et transferts	212,5
Intérêts exigibles	31,3
Dette extérieure	16,6
Dette intérieure	14,7
Comptes spéciaux	14,7
Dépenses d'équipements	736,2
Sur ressources budgétaires	325,1
Sur ressources extérieures	411,0
Sur Dons extérieurs	206,1
Sur Prêts extérieurs	204,9
Prêts nets	0,0
Solde global (base engagement)	-562,7
Balance de base	-151,7
Balance de base (hors PPTE)	-151,7
Variation des arriérés (réduction -)	-7,0
Arriérés intérieurs	-7,0
Solde global base engagement/décaissement	-570
Financement	570
Financement extérieur	484,0
Dons	289,7
Aide budgétaire	83,6
Aide projets	206,1
Prêts	222,2
Budgétaires	17,3
Projets	204,9
Amortissement exigible	-27,9
Financement intérieur	85,8

Secteur bancaire	0,5
FMI	11,2
Remboursement découvert	-7,9
Dépôt du Trésor à la BCEAO	-5,0
Titres d'Etat détenus par les Banques	2,2
Secteur non bancaire	85,3
Emprunts obligataires	85,3
Autres	0,0
Déficit de ressources (+) 1/	0

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées. Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des soumissions de l'investisseur X sont rejetées car les montants proposés

permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts : Mme Nasrine CHOBLI
M. Babacar TOURE

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar – Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoaTitres.org

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE NIGER

Contacts : M. Mahaman Lawan SABO MAZADOU, lsabo@bceao.int
Mme Nafissa TANDJA, ntandja@bceao.int

Adresse : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau
BP 487-Niamey-Niger

Fax : (227) 20-73-47-43

Tel : (227) 20-72-25-91-92

ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA
Boite postale : 3108
Téléphone : (221) 839 05 00
FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09
Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG,
21 530 SG
Site Internet: <http://www.Bceao.int>

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II
01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229)
31 25 66 – 31 37 82Télex : 5 211 BCEAO
COTONOU Téléfax : (229) 31 25 65

BURKINA FASO

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel
Nasser
BP : 356
Tel : (226) 30 60 15/16/17
Télex : 5 205 BCEAO BF
Téléfax : (226) 50 31 01 221

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU-
Roussel
et avenue Delafosse
BP: N° 01 1769 Abidjan 01
Tel: (225) 20 20 84 00
(225) 20 20 85 00
Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607
Téléfax: (225) 20 22 28 52
(225) 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau
BP : 38
Tel : (255) 21 55 48 -21 41 73
Telex: 289 BCGBI
Téléfax : (255) 20 13 05/20 13 21

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946
BP: n° 206
Tel: (223) 222 25 41/ 222 54 06
Telex: 2574 BCEAO BAMAKO
Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium
BP : 487
Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40
Télex : BCEAO 5 218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle
Angle Triangle Sud
Boite Postale : 3159
Tel : (221) 33 889 45 45
Télex : BCEAO SG 21 839
Téléfax : (221) 33 823 57 57

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA
BP: n° 120
Tel: (228) 221 53 84
Telex: 5216 BCEAO TOGO
Téléfax: (228) 221 76 02